



Règlement Festival Photoreporter OFF de Saint-Brieuc  
du samedi 1 Octobre 2016 au dimanche 31 Octobre 2016 inclus

Pour cette Cinquième édition du Festival Photoreporter Saint brieuc, une place importante est donnée au OFF comme l'année passée. Pérenniser l'image du festival OFF, tant sur la qualité des expositions que sur la qualité des lieux dans lesquelles elles seront présentées demeure notre objectif 2016.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Conditions de participation**

Ce concours est ouvert à tous, amateurs comme professionnels.  
Ne peuvent concourir ; les membres du jury, les adhérents de l'association.  
La participation demandée aux photographes est de 10 € .

### **Article 2 : Thème**

Le thème est libre .

### **Article 3: Les droits et devoirs des parties prenantes**

Le photographe s'engage à respecter les clauses ci-dessous :

-Le photographe s'engage pour la période du samedi 1 Octobre au dimanche 30 octobre 2016 dans le cadre du festival OFF à exposer dans le lieu attribué par l'organisateur. Les lieux sont des commerces, des magasins avec des ouvertures et des fermetures propres à leur activité ( restaurants, cafés, banques, magasins...), des galeries commerciales, des lieux institutionnels.

Une ( des) exposition(s) pourrait également être retenue par le jury pour être organisée en extérieur (en cours de réflexion à l'heure actuelle) ; les frais de tirage seraient alors assurés par l'association.

Le ( les) photographe (s) sélectionné (s) dans le cadre de la ou des expositions extérieures s'engagerait à fournir en sus de leurs fichiers photographiques un descriptif de leurs photographies. ( en annexe : explicatif détaillé)

-Le photographe s'engage à exposer durant le festival OFF, le nombre et les photos retenues lors de la sélection en thème libre.

-Il est demandé de légender l'exposition. De plus, les photos devront être encadrées ou présentées sur un support de votre choix et accrochées chez l'exposant avant le vendredi 30 septembre 2016 par le photographe ou son représentant. Les modalités d'organisation du décrochage seront à définir avec le lieu d'exposition.

-L'organisation de l'exposition est entièrement à la charge du photographe en concertation avec son lieu d'exposition ( tirage, encadrement, réception des photos, accrochages...).

- L'organisation et les frais liés au vernissage de l'exposition si besoin, sont à la charge du photographe et/ou du lieu d'accueil en accord entre eux.

Il est recommandé au photographe d'assurer si il le désire ses photos, même si l'exposant met tout en œuvre pour protéger l'exposition accueillie.

-La vente directe sur les lieux d'exposition ainsi que l'affichage des prix ne sont pas autorisés. Toutefois les relations commerciales sont permises en accord avec le responsable du lieu exposant.

-Le photographe autorise l'association « Le OFF » ainsi que le « Festival Photoreporter en Baie de St Brieuc » à publier les photos de communication de son exposition ( 300 dpi, résolution 1280x1024) qu'il aura lui-même déterminées lors du dépôt du dossier de présélection, sur tous les supports existants ou ayant trait au OFF et au Festival Photoreporter.

-Dans leurs parcours photographiques, les exposants retenus préciseront « Le Off » lors de toute communication liée à leur participation lors du Festival Photoreporter en Baie de Saint-Brieuc.

-Le photographe accepte que l'exposition présentée soit projetée partiellement ou en totalité lors de présentations publiques.

-Il est interdit d'utiliser le logo et l'appellation « le Off » sans autorisation de l'association sous peine de poursuites judiciaires.

-Votre présence au vernissage de votre exposition est vivement souhaitée (si vous en faites une). De plus, nous vous demanderons d'être joignable à tout moment pendant la période du festival.

### Les exposants

- Ces derniers déterminent librement les horaires d'ouverture au public (en règle générale, leurs horaires propres d'ouverture).
- Ils déterminent également le nombre d'emplacements mis à disposition du photographe, l'éclairage disponible et le mode d'accrochage proposé.
- Ils déterminent en collaboration avec le photographe si besoin, le vernissage et son organisation, sachant que la date de celui-ci devra pour des raisons de communication, être transmise aux organisateurs du festival Photoreporter Off avant le 1 Octobre 2016 à l'adresse mail suivante : [photoreporter2016.off@gmail.com](mailto:photoreporter2016.off@gmail.com).
- Aucun dédommagement pour l'exposition des œuvres photographiques dans ces lieux privés ou publics n'est prévu.
- Les exposants retenus s'engagent à ne pas exposer sous le logo "PHOTOREPORTER LE OFF", des reportages qui ne seraient pas sélectionnés par le jury organisateur du "OFF".

### L'association « Le Off » s'engage à :

- Informer le Photographe du lieu d'exposition qui lui est attribué,
- Assurer la communication du Off : Vernissage en début de festival, relations Presse, Flyers, Affiches, Facebook Photoreporter le OFF, Site web en propre ( <http://festival-photoreporter-le-off.fr/> )
- Assurer un suivi technique et une présence tout au long du festival ( nom et adresse mail fournis aux photographes retenus ainsi qu'aux exposants).

### **Article 4 : Modalités de participation**

Pièces à joindre et à adresser par courrier à l'association :

÷ Fiche de renseignements dûment remplie et envoyée par courrier avec chèque de 10 €uros à l'ordre de Association le OFF.

Adresse : Association le OFF, 13 rue de la ville Junguenay, 22950 Tregueux.

Pièces à joindre par mail à l'adresse [photoreporter2016.off@gmail.com](mailto:photoreporter2016.off@gmail.com):

- Les photos proposées.
- 3 photos libres de droits que vous sélectionnerez pour toutes les communications du festival et qui seront à fournir en 300 dpi, résolution image 1280x1024.

-Une photo portrait du photographe.

Le présent règlement n'est pas à renvoyer ; il sera signé uniquement par les photographes retenus le 1 Octobre 2016. En signant la fiche d'inscription, vous vous engagez à l'avoir lu et en accepter les termes.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

#### **Article 5 : Jury**

Tout dossier reçu sera soumis à un jury de sélection qui déterminera les expositions retenues pour l'édition 2016. Nous vous informerons de la décision du jury de sélection fin Mai et de la démarche finale à suivre pour les expositions retenues. Aucune bourse n'est attribuée pour la participation des photographes au festival OFF.

#### **Article 6 : Envoi**

Le dossier est à envoyer avant le vendredi 7 mai 2016 minuit, comme défini en article 4.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail **photoreporter2016.off@gmail.com**

Fait à Saint-Brieuc, le 8 mars 2016.  
L'équipe de l'association Le OFF.

## **Annexe : Conditions d'exposition extérieure (si il y a lieu)**

Le but serait d'étendre l'expérience photographique aux personnes mal ou non-voyantes.

Le descriptif de chacune des photographies devrait être le plus précis possible, englobant le maximum de détails pouvant faciliter le caractère immersif de l'expérience : les circonstances du shooting/prise d'image, l'ambiance sonore, la composition, les couleurs, la découpe des différents plans...

Un commentaire personnel du photographe pourrait alors être un plus pour la compréhension globale du sujet.

Le descriptif demandé nous serait retourné directement sous la forme d'un fichier sonore ou sous la forme d'un texte que l'association se chargerait d'enregistrer.

L'association se réserve le droit de ré-enregistrer les fichiers si il lui paraissait nécessaire d'en améliorer la qualité sonore ou la compréhension globale.

Ce dispositif sera réalisé dans un but expérimental, l'association se réserve le droit d'en annuler la réalisation si le résultat n'atteignait pas la qualité optimale espérée.